

Q U A R T Z F I N A N C E

CARTE D'IDENTITE PROFESSIONNELLE

Conseil en Stratégie Patrimoniale et Family Office

Adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine

SARL au capital de 10.000€
482 044 435 RCS Paris
38, avenue Hoche
75008 Paris

Tél. +33 1 82 82 02 14
E-mail : contact@quartz-finance.com
Site : www.quartz-finance.com

Statuts réglementés

Intermédiaire en assurance

Courtier en assurance, Quartz Finance est référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n° 07009120 et positionné dans la catégorie «b» n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance ; il peut vous être communiqué, sur simple demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles le cabinet travaille.

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation > à 10% des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si cette dernière détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet) : Néant

Conseiller en investissements financiers

Quartz Finance est référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n° 07009120, adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.


Quartz Finance n'entretient pas de relation significative de nature capitalistique ou commerciale avec des établissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du Code monétaire et financier, notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif.

Si notre prestation de conseil en investissements financiers est suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, les modalités de notre rémunération vous seront communiquées dans la lettre de mission qui vous sera soumise.

Démarcheur bancaire et financier

Quartz Finance exerce une activité de démarchage dans le cadre de mandats qui lui ont été confiés par La Banque Privée 1818, Edmond de Rothschild France.





Transaction sur immeubles et fonds de commerce

Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 7501 2017 000 016 246. NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR.

Assurance RCP et Garantie financière : MMA IARD Assurances Mutuelles 14 bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 09.

Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement

Quartz Finance exerce l'activité d'IOBSP dans la catégorie mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n° 07009120.

Etablissement(s) de crédit ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires en intermédiation en N-1 : Néant.

Participation directe ou indirecte, supérieur à 10% des droits de vote ou du capital du cabinet détenus par un établissement de crédit ou de paiement : Néant.

Coordonnées des autorités de contrôle et de supervision

Autorité des Marchés Financiers 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02
Autorité de contrôle prudentiel et de résolution 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09

Informations relatives au traitement des réclamations

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de deux mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02 (<http://www.amf-france.org> /le médiateur).

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Clause de confidentialité

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, Quartz Finance s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine dans le cadre de ses missions de contrôle.

Nom Prénom :

A _____, le _____

Signature

